

20^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DE GAËL

CONCOURS DE NOUVELLES

REGLEMENT

1 -La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous, sans discrimination d'âge, de domicile ou de nationalité. Seuls les membres du jury ne peuvent y participer.

2 – Les nouvelles doivent être **inédites** et l'histoire doit avoir impérativement pour thème **Gaël**.

3 – Chaque auteur ne peut soumettre qu'une seule nouvelle, originale et inédite (co-écriture autorisée).

4 - Date limite d'envoi : **le 30 mai 2017** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Mairie de Gaël – Concours de Nouvelles – A l'attention de la Présidente du Jury - 1 rue de la Libération – 35290 GAËL

5– Chaque nouvelle devra être accompagnée d'une enveloppe cachetée, séparée, dans laquelle seront notés sur une feuille libre le titre de l'histoire, le nom de l'auteur, son âge, son adresse et son numéro de téléphone.

6– Les textes soumis au jury doivent obligatoirement :

- Etre anonymes et ne comporter aucun élément permettant d'identifier leur auteur (signature, symbole...)
- Etre écrits en français,
- Posséder un titre propre,
- Respecter la forme spécifique de la nouvelle (avec ou sans chute),

Et répondre expressément aux contraintes formelles suivantes :

- Etre dactylographiés sur des feuilles format 21 x 29.7,
- Comporter moins de 20 000 signes espaces compris (12 pages maximum),
- Style d'écriture : Arial,
- Caractère 12,
- Interligne : 1.5,
- Pages numérotées.

Toute nouvelle ne respectant pas un de ces critères et/ou faisant l'apologie de la violence, du racisme ou de la pornographie sera exclue automatiquement.

7 – La présidente du Jury, Mme Séverine JANET, Professeur de français, effectuera une présélection des histoires reçues. Les textes sélectionnés seront ensuite soumis au jury qui annoncera les résultats lors de **la Fête du 20^{ème} Anniversaire de la Bibliothèque de Gaël le Dimanche 10 septembre 2017**.

8 – Les 10 meilleures nouvelles seront éditées par Les oiseaux de papier de Beignon.

9 – Les textes ne seront pas retournés à leurs auteurs.

10 – Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent la bibliothèque municipale et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte dans un recueil, ainsi que de distribuer ledit recueil sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours, mais uniquement pour l'édition dudit recueil, les auteurs conservant autrement l'intégrale propriété de leurs œuvres.

11 - La Mairie se réserve le droit d'annuler ce concours si le nombre de candidatures se révélait insuffisant.